



Rapport annuel 2012

Table des matières

Bienvenue	1
Avant-propos du Président	2
Introduction du Secrétaire Général	3
Économie et Finance	
Solvabilité II	4
Le rôle de l'EIOPA dans l'avancement du projet Solvabilité II.	5
Affaires juridiques	
Dossiers juridiques	7
Gouvernance d'Entreprise et Droit des Sociétés	10
La mutualité en Europe	11
Congrès 2012	12
Communications	14
Activités de Membre à Membre	15
Agenda social / Économie sociale	15
Séminaire pour les petites et moyennes entreprises	16
A propos de l'AMICE	
Résultats financiers	17
Conseil d'administration et Secrétariat	18
Structure du travail	19
Membres	20

Bienvenue!

En 2012, notre secteur a bénéficié d'un vent particulièrement favorable et d'une reconnaissance grandissante au niveau européen, comme l'illustrent les déclarations ci-dessous. Ces avis constituent pour l'AMICE un précieux encouragement au regard des efforts accomplis, mais aussi un défi, celui de promouvoir sans relâche notre secteur et nos valeurs.

«Il importe de promouvoir le concept mutualiste pour trois raisons:

- Comparées aux sociétés anonymes d'assurance, les mutuelles ont moins tendance à se lancer dans des activités spéculatives risquées.
- Un système mixte contribue à la stabilité du secteur financier en période de crise.
- Un secteur mutualiste plus fort favorise la concurrence.»

(Étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe, réalisée pour la **Commission européenne**, Panteia, 2012)

«Le secteur privé est appelé à contribuer à la recherche de solutions aux défis de la réforme des systèmes de sécurité sociale et de l'économie sociale de l'Union; [...] plus particulièrement, les mutualités, en tant que parties prenantes, ont par nature un rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif.»

(Rapport d'initiative du **Parlement européen**, Luigi Berlinguer, député, 2013)

«À maintes reprises, l'Union européenne a manifesté son engagement à devenir une économie intelligente, durable et inclusive, qui tient compte du contexte mondial changeant. Les valeurs et la philosophie des mutuelles sont en accord avec l'ensemble des trois objectifs.»

(Évaluation de la valeur ajoutée européenne, 01/2013, **Unité EAVA du Parlement européen**)

«L'économie sociale est sans conteste un secteur qui apporte une contribution substantielle à la création d'emplois, à la croissance durable et à une répartition plus juste des revenus et des richesses. [...] Nous devons renforcer son image en mettant en exergue son potentiel économique et social en tant que solution aux crises économiques et sociales actuelles et en tant qu'instrument en vue d'un changement positif.»

(Luca Jahier, Président du Groupe «Activités diverses» au **Comité économique et social européen**, rapport sur «L'économie sociale dans l'Union européenne», 2012)

Et au niveau mondial:

«Se fondant tout particulièrement sur la notion de valeurs, les coopératives ont montré qu'elles constituaient un modèle commercial, robuste et viable, susceptible de prospérer même pendant les périodes difficiles.»

(Ban Ki-moon, Secrétaire général des **Nations unies**, à l'occasion du lancement de l'Année internationale des coopératives 2011/2012)



Chers amis,

L'AMICE est née il y a près de six ans. Début 2008, elle a repris les activités de l'ACME et de l' AISAM, devenant une organisation solide, avec toutes les capacités pour parler au nom de notre secteur et plaider pour des conditions de marché équitables pour les assureurs mutuels et coopératifs en Europe.

Au sein des institutions européennes, nos interlocuteurs ont salué l'arrivée de l'AMICE qui, à travers sa communauté de cent membres directs et plus de mille membres indirects, allait pouvoir fournir un retour d'information concret sur leur travail. En retour, les membres de l'AMICE ont bénéficié de leurs liens directs avec les décideurs politiques de l'Union Européenne. Aujourd'hui, *'interlocuteur avisé'*, l'AMICE a sa place aux tables de négociation de Francfort et de Bruxelles.

Au fil du temps, nous avons produit des documents précieux, expliquant les principes de la mutualité et l'esprit coopératif dans l'assurance en Europe. L'an dernier, nous avons publié notre rapport phare «Facts & Figures», ainsi qu'une brochure contenant onze témoignages sur l'«avantage mutuel» d'être membre de l'AMICE. Plus encore, la Commission européenne a publié son imposante «Étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe», fruit d'années de lobbying pour une meilleure reconnaissance de notre secteur au niveau européen et résultat de la bonne coopération entre l'AMICE, les institutions européennes et les chercheurs affectés à l'étude. Les recommandations formulées dans cette étude constitueront la base du travail de l'AMICE au cours des prochaines années.

Le régime Solvabilité II et le projet de statut européen pour les mutuelles ont dominé l'agenda de ces dernières années. Des critiques vis-à-vis de certains aspects du projet Solvabilité II ont mis en lumière des lacunes importantes, ce qui a conduit à de nouvelles discussions et à un inévitable retard. Face à cette stagnation, l'EIOPA s'est engagée à assurer une approche cohérente et convergente des contrôleurs nationaux. En tant que membre de son Groupe des parties intéressées en matière d'assurance, j'ai vécu de près cet engagement hautement responsable, qui permettra aux assureurs et aux contrôleurs de mieux se préparer au nouveau régime.

En ce qui concerne le statut européen de la mutuelle, nous savons qu'il n'y a pas de consensus général entre les États membres et le consensus fait également défaut entre les membres de l'AMICE et au Conseil européen. Il est donc crucial que l'AMICE travaille encore de manière proactive à la concrétisation de ce projet.

Les taskforces de l'AMICE offrent à nos membres et à leurs collaborateurs un forum pour échanger leur expérience et établir des positions communes. Malheureusement, la participation et la représentativité dans certaines taskforces sont insuffisantes. Je vous invite donc à soutenir la politique de l'AMICE en leur apportant votre inestimable expertise. Seul un tel dévouement nous permettra de saisir les grandes opportunités créées par la crise financière et sociale.

Pour conclure, je vous remercie de votre soutien et de votre présence ces six dernières années. Je me retire en ayant toute confiance en notre Association, en son nouveau Président et Conseil d'administration, ainsi qu'en l'équipe dévouée du Secrétariat. J'emporte d'excellents souvenirs et suivrai avec intérêt l'envolée vers le succès de l'AMICE et de notre secteur. Tous mes vœux vous accompagnent!



Asmo Kalpala, AMICE President

Chers membres,

Le développement et la gestion de l'AMICE m'ont été confiés peu après sa création. Je peux donc aujourd'hui jeter un regard rétrospectif sur mes cinq années d'engagement pour notre association, pour vous et pour l'ensemble de notre secteur. Je sais que les souvenirs récents sont toujours plus vifs, mais deux temps forts de l'année 2012 resteront gravés dans l'histoire de l'AMICE: le congrès de Gdansk avec la présence exceptionnelle au dîner de gala du prix Nobel de la paix Lech Wałęsa et la publication de l'imposante étude de la Commission européenne sur les mutuelles en Europe.

Dans d'autres domaines, les résultats ont été moins tangibles, étant donné qu'il s'agissait de pièces d'un plus grand puzzle ou d'un chantier plus long. Le projet Solvabilité II, par exemple, continue de consommer ressources, patience et volonté. Mais nous sommes reconnaissants que notre détermination à faire entendre vos besoins et préoccupations au cours du processus législatif ait porté ses fruits, que des solutions qui auraient pu se révéler inadéquates n'aient pas été approuvées à la hâte; que la proportionnalité occupe aujourd'hui une plus large place dans le débat.

Mais ces succès ne doivent pas nous conduire à un excès de confiance. Nous avons déjà entamé les préparatifs du prochain congrès de l'AMICE, qui se tiendra à Nice. Nous sommes également impatients de réitérer le succès des séminaires et ateliers organisés par le groupe de travail Membre à Membre. Trois ans après l'adoption de la stratégie à moyen terme de l'AMICE, le Conseil d'administration a entamé un exercice de révision et, guidé par son nouveau Président, définira les nouvelles priorités dans le courant de 2013. L'étude de la Commission nous donne une multitude de messages clairs et de recommandations pour renforcer notre secteur. Par ailleurs, avec pour toile de fond la situation socio-économique que nous connaissons, nous devons démontrer que la mutualité, la solidarité et la coopération sont — pour les citoyens et les responsables politiques — les outils qui permettront de relever les défis croissants de la société.

Vous l'avez sans doute appris: Asmo Kalpala, Président de l'AMICE depuis sa création, se retire après 6 années de présidence. Mes remerciements vont donc d'abord à Asmo, pour sa confiance et ses conseils tout au long de ces années. Outre le rôle moteur du Président, c'est le soutien et la coopération du Conseil d'administration et de tous les membres de l'AMICE qui portent notre association et fondent son travail et son succès.

Des changements sont aussi intervenus fin 2012 dans l'équipe du Secrétariat. Catherine Hock a rejoint l'ICMIF, où elle travaillait avant l'intégration de l'ACME dans l'AMICE, et Helen Sheppard a pris un an de congé sabbatique bien mérité. Le Secrétariat a donc accueilli deux nouveaux collaborateurs et ensemble, nous conduisons l'AMICE dans une nouvelle phase stratégique. Je remercie tous les membres de l'équipe pour leur dévouement et leurs efforts en 2012. Grâce à un bon équilibre d'expériences et d'idées neuves, nous pouvons envisager 2013 et l'avenir avec beaucoup de confiance.

Apprécions notre diversité et mettons à profit notre unité — dans un intérêt mutuel.



A handwritten signature in blue ink that reads "Pozniak". The signature is written in a cursive, flowing style.

Gregor Pozniak, AMICE Secretary General

Solvabilité II

Les membres de l'AMICE et les collaborateurs du Secrétariat ont sans doute ce sentiment que Solvabilité II nous accompagne depuis le début de nos carrières respectives. Pour certains, c'est en effet le cas: après tout, le processus de révision de la réglementation européenne en matière d'assurance, soutenu par les premiers rapports KPMG et Sharma, a été entamé en 2000 par la Commission Européenne.

Sur la base des développements en 2012, il est clair que Solvabilité II va encore nous accompagner quelques années avant sa mise en œuvre et, par expérience, nous savons aussi qu'immédiatement après leur entrée en vigueur, de tels projets législatifs majeurs et complexes entrent dans un cycle de rapports et de révisions.

L'AMICE continue de participer activement aux discussions afin d'optimiser le cadre, d'attirer l'attention des législateurs et des contrôleurs sur les difficultés rencontrées aujourd'hui encore par de nombreux assureurs mutuels et coopératifs et d'aider les membres à se préparer aux nouvelles exigences.

Il demeure essentiel que ce travail s'effectue dans une étroite coopération entre le Secrétariat et les membres de l'AMICE, même si, à l'avenir, le lobbying pourrait bien se déplacer vers le niveau national, où les législateurs et les contrôleurs travaillent sur les mesures d'exécution du cadre législatif européen. L'AMICE peut, là aussi, jouer un rôle capital en relayant les préoccupations nationales de certains membres auprès des autres membres de l'association. L'AMICE est également idéalement placée pour porter les inquiétudes suscitées par les aberrations imaginées par certains régulateurs à l'attention de la Commission européenne et de l'EIOPA.

Par le biais de notre présence à la table des négociations avec la Commission et l'EIOPA, de nos trois sièges réservés au sein du Groupe des parties intéressées en matière d'assurance et de nos excellentes relations avec plusieurs contrôleurs nationaux, nous continuerons de défendre nos membres, le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative dans son ensemble et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises d'assurance.

A l'entame de l'année 2012, des discussions houleuses au Parlement européen ont amené l'AMICE à exprimer les inquiétudes de ses membres dans une lettre adressée à la présidence de la commission ECON et au rapporteur. Les dates de transposition et de mise en œuvre approchant et la crise financière ne montrant aucun signe d'apaisement, nous avons réclamé des mesures transitoires substantielles et des instruments pour limiter la procyclicité et la forte volatilité. Ultérieurement au cours de l'année, bon nombre de nos arguments ont été acceptés et développés par d'autres, dont notre avertissement de ne pas compromettre le rôle prééminent du secteur de l'assurance en tant que détenteur de capitaux à long terme en Europe.

Au deuxième trimestre — lorsqu'il est clairement apparu que la date initialement prévue pour l'entrée en vigueur de Solvabilité II avec tous ses niveaux, mesures d'exécution et orientations, n'était pas tenable — la directive dite «quick fix» a été adoptée. L'AMICE s'est félicitée de l'extension du délai, qui a reporté la date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014. D'ici là, les institutions européennes

pourraient même avoir besoin d'une directive dite «quick fix II» si la directive Omnibus II n'est pas adoptée à temps. Cela repousserait probablement encore la date de lancement au 1^{er} janvier 2016, voire davantage. Avant l'été, l'AMICE s'est engagée en particulier dans les discussions sur le paquet relatif à l'information prudentielle. Dans ce contexte, elle a élaboré un modèle alternatif pour l'analyse des variations, qui a été repris par l'EIOPA.

Durant l'été, certains membres de la commission ECON du Parlement européen se sont déclarés inquiets de devoir voter une législation très technique et aussi lourde de conséquences sur le plan macroéconomique. Par conséquent, ils ont demandé une évaluation d'impact ex ante des principaux déterminants du premier pilier (la partie de Solvabilité II consacrée aux exigences de fonds propres), à savoir le mécanisme de «matching adjustment», la prime contracyclique, l'extrapolation et les mesures de transition. Après un rejet initial de l'EIOPA et de la Commission, le commissaire Barnier a finalement accepté une

évaluation d'impact des garanties long terme (LGTA) avant de finaliser la directive Omnibus II. Cette étude a, elle aussi, démarré avec retard et ses résultats sont à présent espérés en été 2013, ce qui montre la complexité et le caractère politiquement sensible du projet Solvabilité II. L'AMICE a mis ce retard à profit pour travailler, avec ses membres, sur la forme et la compréhension des spécifications pour la LGTA, ainsi que sur le développement d'onglets d'aide et autres outils d'assistance. À l'issue de l'exercice, l'AMICE fournira à l'EIOPA et à la Commission un rapport d'interprétation soulignant les aspects spécifiques révélés par la LGTA en ce qui concerne les assureurs mutuels et les PME d'assurance.

En novembre, la conférence de l'EIOPA a été l'occasion de faire l'annonce, tant attendue mais sans surprise, que l'entrée en vigueur de Solvabilité II avant le 1^{er} janvier 2016 était extrêmement improbable. Certains assureurs — parmi lesquels des membres de l'AMICE — ont peut-être poussé un soupir de soulagement, mais le secteur (et la Commission) a rapidement décelé un nouveau problème engendré par ce retard. En effet, dans les États membres, les législateurs et contrôleurs

nationaux, affranchis par l'harmonisation minimale de Solvabilité I, commençaient à transposer — sans aucune coordination — certaines parties du nouveau régime dans leur réglementation nationale. L'EIOPA a réagi en élaborant des lignes directrices pour les contrôleurs nationaux afin de permettre une introduction progressive et coordonnée dans quatre domaines: la gouvernance, l'ORSA, l'information prudentielle et les pré-applications des modèles internes.

La gouvernance et l'ORSA préoccupent beaucoup les membres de l'AMICE et nous défendons donc leurs intérêts en participant activement à la consultation organisée sur ces thèmes. Le travail intensif associé à l'information prudentielle a incité l'AMICE à réitérer sa demande d'une application effective du principe de proportionnalité dans ce domaine. Afin d'alléger la charge pesant sur les PME d'assurance, l'AMICE a proposé, dans une lettre adressée à l'EIOPA, des simplifications et un système de procurations pour les rapports trimestriels. Le bout du tunnel est encore loin, mais l'AMICE est déterminée à poursuivre les discussions et à défendre ses arguments pour la protection de ses membres.

Le rôle moteur de l'EIOPA dans l'avancement du projet Solvabilité II

Gabriel Bernardino est le président de l'EIOPA, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

Le 1er novembre 2012 était la date initialement prévue pour l'entrée en vigueur de Solvabilité II. Que s'est-il passé?

Solvabilité II est en développement depuis treize ans — et les temps ont changé. Ce qui n'a pas changé, ce sont les principes de base, sains, du nouveau cadre: une approche fondée sur le risque, une base actuarielle solide et une gestion des risques de qualité. L'objectif est de garantir des niveaux considérablement meilleurs de protection des assurés dans l'Union européenne.

De toute évidence, la crise financière a eu une incidence sur le cadre juridique. Il a été tenu compte de certains enseignements, mais d'autres suscitent encore des incertitudes. L'énorme volatilité du marché est apparue comme un défi dans un système qui se veut conforme au marché, notamment en ce qui concerne les garanties

à long terme. La crise des dettes souveraines a par ailleurs conduit à s'interroger sur le concept de taux sans risque. Les modifications apportées à la réglementation applicable au secteur bancaire induisent aussi une pression sur le rôle des assureurs en tant que sources de financement bancaire à long terme. Enfin, la conjoncture des faibles taux d'intérêt menace certains modèles d'entreprises d'assurance, notamment en assurance vie.

Et que va-t-il se passer maintenant, en 2013?

Cette année sera cruciale. Nous avons lancé l'évaluation d'impact des garanties long terme (LGTA) pour tester diverses mesures discutées dans le cadre des négociations sur la directive Omnibus II. L'analyse des réponses de plus de cinq cents entreprises de toutes tailles et formes juridiques est en cours et les conclusions seront publiées en juin.

Pour des raisons de protection des assurés et de stabilité financière, il est indispensable que Solvabilité II reflète correctement la situation financière à long terme et l'exposition au risque des entreprises actives dans l'assurance à long terme. Il faut un cadre robuste, qui évalue correctement le prix de toutes les options



intégrées dans les contrats. Les garanties ont un prix: rien n'est gratuit.

Une approche cohérente et convergente dans la préparation de Solvabilité II est vraiment essentielle pour l'EIOPA. Nous menons actuellement une consultation sur des lignes directrices, le but étant de s'assurer qu' en 2014, les contrôleurs nationaux commenceront à mettre en place, certains éléments importants de la nouvelle approche prudentielle, prospective et fondée sur le risque.

Ces lignes directrices couvriront le système de gouvernance, y compris la gestion des risques, le processus ORSA, la pré-application des modèles internes et la communication d'informations aux contrôleurs. Notre objectif n'est pas d'anticiper Solvabilité II, mais plutôt de préparer de manière cohérente les contrôleurs et les entreprises au nouveau régime.

Bien sûr, les lignes directrices embrasseront le principe de proportionnalité. Il sera tenu compte de la nature, de l'échelle et de la complexité des risques et des activités de l'entreprise. Certains éléments de mise en œuvre progressive seront également prévus par les lignes directrices.

Y a-t-il une vie au-delà de Solvabilité II?

Il le faut. Solvabilité II est un élément clé de la réglementation uniforme du secteur de l'assurance, mais, selon moi, sa mise en œuvre sera le plus grand défi. L'EIOPA veut s'assurer d'une convergence des pratiques de contrôle avec le temps, et c'est la raison pour laquelle nous commençons à travailler sur un manuel de contrôle pour la mise en œuvre de Solvabilité II.

L'EIOPA est en outre censée jouer un rôle moteur dans la promotion de la transparence, de la simplicité et de l'équité sur le marché des produits et services financiers aux particuliers dans le marché intérieur.

Nous nous efforçons donc d'obtenir des changements tangibles pour les consommateurs, c'est-à-dire, améliorer et renforcer clairement leur position et mieux faire connaître leurs droits et obligations. Nous voulons aussi contribuer à la création d'un marché bien intégré des produits d'assurance et de pension, dans l'intérêt des consommateurs. Cela implique concrètement une meilleure harmonisation de la législation européenne en matière de protection des consommateurs.

Nous allons également analyser les grandes tendances en matière de consommation de manière à pouvoir agir en conséquence, développer des normes de

formation pour le secteur et promouvoir une cohérence réglementaire. Dernier point, mais non des moindres, nous lancerons des alertes dès qu'une activité financière menace sérieusement les intérêts des consommateurs ou la stabilité globale.

Et dans le domaine des pensions?

La refonte du système européen des retraites est un des projets les plus ambitieux de l'agenda de l'Union et il affecte chaque citoyen européen. L'EIOPA a conseillé la Commission européenne pour la révision de la directive sur les institutions de retraite professionnelle et a récemment entamé un travail sur les retraites individuelles.

Il est essentiel que les régimes professionnels disposent des ressources suffisantes pour tenir leurs promesses, dans un cadre raisonnable, mais aussi réaliste et transparent. C'est pourquoi, pour la révision de la directive IRP, nous avons recommandé l'application de principes tels que des évaluations conformes au marché et l'inclusion de la valeur actuarielle de toutes les obligations exécutoires de l'IRP. Nous travaillons aussi sur le concept de «bilan holistique».

Il est en outre crucial d'informer dûment les affiliés et les bénéficiaires des caisses de retraite sur leurs droits acquis et en cours d'acquisition. Au début de cette année, nous avons publié notre guide des bonnes pratiques relatif au devoir d'information pour les régimes de retraite à cotisations définies. Nous espérons que ce guide incitera les responsables de communication à fournir des informations claires, pratiques et compréhensibles, guidant et soutenant les citoyens européens dans la planification efficace de leur retraite.

Coopération avec l'AMICE

L'EIOPA apprécie grandement les apports et les discussions avec ses partenaires. Je remercie donc l'AMICE pour son implication et sa participation aux innombrables réunions avec nos groupes de travail. Ce dialogue constructif est pour nous extrêmement important. Ces deux dernières années et demi, Asmo Kalpala, votre Président, ainsi que d'autres représentants de votre secteur, ont toujours apporté des informations utiles aux discussions du Groupe des parties intéressées en matière d'assurance. Et je garde évidemment un excellent souvenir de ma contribution au dernier Congrès de l'AMICE dans la belle ville de Gdansk.

Je me réjouis donc de poursuivre ces bonnes relations de travail avec l'AMICE.

Merci pour cet entretien, Gabriel Bernardino.

Affaires juridiques

La taskforce Affaires juridiques de l'AMICE joue un rôle utile en termes de suivi de la politique européenne pertinente — ou susceptible de le devenir — pour les membres de l'AMICE et pour l'ensemble du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. Parmi les questions suivies en 2012 figurent:

- les orientations de l'EIOPA sur le traitement des réclamations par les entreprises d'assurance;
- la consultation de la Commission européenne sur le déséquilibre entre les hommes et les femmes au sein des organes décisionnels des entreprises dans l'UE;
- la consultation de la Commission européenne sur la possibilité d'instaurer un cadre pour le redressement des établissements financiers non bancaires et pour la résolution de leurs défaillances;
- la consultation de la Commission européenne sur les délais de prescription pour les demandes d'indemnisation émanant des victimes d'accidents transfrontaliers de la circulation dans l'Union européenne;
- la recommandation de la Commission sur le système e-Call, la télématique et la concurrence sur les marchés de l'après-vente automobile.

Le Secrétariat et les membres de l'AMICE, avec d'autres associations du secteur, ont transmis des informations essentielles pour le rapport de Luigi Berlinguer et ont élaboré le programme de la conférence sur la promotion des mutuelles, organisée au Parlement européen, le 26 septembre 2012.

La participation des sociétaires aux prises de décisions stratégiques et le vote selon le principe «une voix par sociétaire» sont des composantes essentielles du modèle de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles et coopératives. La gouvernance des institutions financières étant aujourd'hui dans l'œil du cyclone, l'AMICE continue d'attirer l'attention sur les spécificités et les avantages du modèle de gouvernance des mutuelles et coopératives, en tant que réelle alternative au modèle de gouvernance centré sur l'actionnaire.

L'égalité hommes-femmes – Une approche équilibrée

En mai 2012, l'AMICE a répondu à la consultation de la Commission européenne sur le déséquilibre entre les hommes et les femmes au sein des organes décisionnels des entreprises dans l'UE.

L'AMICE s'est prononcée en faveur d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration. Au-delà de cette recommandation (considérée par l'AMICE comme un aspect fondamental des politiques sociales), nous défendons l'idée qu'au lieu d'un système de quotas contraignant, il serait plus aisé d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des conseils d'administration en attirant de nouveaux membres ayant les compétences nécessaires (financières, actuarielles, juridiques ou commerciales).

Les membres de l'AMICE estiment que le système actuel d'autorégulation n'a pas correctement fonctionné ou n'a pas produit les résultats attendus, ce que confirment les données du «Navigateur de la parité» récemment créé par l'OCDE et le rapport produit pour la réunion du Conseil de l'OCDE des 23 et 24 mai 2012, qui souligne que «les femmes sont encore largement sous-représentées aux postes à responsabilité. En 2009, en moyenne, les femmes occupaient seulement 10 % des postes de direction des sociétés cotées en bourse de 35 pays».



Dans les pays où une loi existe pour lutter contre le déséquilibre hommes-femmes, seules les entreprises cotées en bourse sont visées. Certaines mutuelles et coopératives ont décidé d'appliquer les dispositions légales pertinentes mais le secteur ne souhaite pas qu'elles deviennent obligatoires. La principale raison qui sous-tend la demande politique de notre secteur de conserver le caractère optionnel de ces dispositions

est que le système de gouvernance des mutuelles et coopératives prévoit que les conseils d'administration sont majoritairement composés des sociétaires. Cette caractéristique garantit que les intérêts des assurés-sociétaires sont effectivement privilégiés par la direction. Chaque adhérent peut poser sa candidature au Conseil d'administration. La société mutuelle ou coopérative ne dispose donc pas de la même latitude qu'une société cotée en bourse pour introduire une politique d'égalité des sexes. C'est le cas, par exemple, de certaines mutuelles professionnelles, hautement spécialisées, dont les membres sont majoritairement des hommes. Compte tenu du principe de représentation des adhérents au Conseil d'administration, si 90 % des sociétaires sont des hommes, un équilibre hommes-femmes imposé créerait tout simplement un déséquilibre.



Redressement et résolution – Prévenir et protéger

Durant cette année riche en propositions de réglementation, l'AMICE a également répondu à la consultation de la Commission européenne sur la possibilité d'instaurer un cadre pour le redressement des établissements financiers non bancaires et pour la résolution de leurs défaillances. L'AMICE y a défendu les avis d'Insurance Europe, l'association représentative de notre secteur. Nous avons rappelé qu'il existe déjà plusieurs instruments de résolution et de redressement et que l'ajout d'instruments ne devrait se faire qu'après examen attentif et si indispensable, en les incluant dans le cadre juridique pertinent pour notre secteur, à savoir, la directive Solvabilité II.

L'AMICE a toutefois recommandé l'inclusion de certains pouvoirs spéciaux dans le cadre juridique ainsi que leur transposition rapide dans les législations nationales, notamment en ce qui concerne le retrait et le remplacement de la direction, la nomination d'un administrateur, l'exploitation et la résolution de l'entité (y compris la prise de décisions commerciales en vue

de restructurer ou de cesser les activités de l'entité), le transfert ou la cession à une entité tierce d'actifs ou de passifs spécifiés, la constitution d'une institution-relais temporaire pour assurer certaines fonctions critiques, le placement d'actifs improductifs dans un véhicule de gestion distinct, la recapitalisation d'une entité par la modification ou la conversion des termes d'éléments spécifiés du bilan de cette entité pour permettre la continuité de fonctions essentielles, la primauté des droits des actionnaires de l'entreprise en cours de résolution, le maintien temporaire de l'exercice des droits de résiliation anticipée, l'imposition d'un moratoire sur les flux de paiement et les effets de la fermeture ou de la liquidation ordonnée de l'entité.

Délais de prescription pour les demandes d'indemnisation émanant des victimes d'accidents transfrontaliers de la circulation dans l'Union européenne

En réponse à la consultation de la Commission européenne, les membres de l'AMICE ont appelé à une solution pragmatique pour remédier aux points faibles de la situation actuelle dans l'Union européenne. Il importe de fournir des indications claires sur le droit applicable, en tenant compte du fait que la partie appelée à trancher n'a peut-être pas une connaissance complète du droit applicable lorsque ce droit lui est étranger.

Par ailleurs, la convention de La Haye et le règlement Rome II engendrent plusieurs difficultés d'interprétation et une certaine insécurité juridique. Actuellement, aucune solution ne comble les lacunes du système. Les règles émanant du règlement Rome II ne sont pas suffisamment claires, ce qui empêche une application systématique du règlement dans tous les États membres de l'Union européenne. La Cour de justice de l'Union européenne devrait dès lors clarifier les différentes interprétations nationales du règlement Rome II et notamment de la notion de «liens étroits». Des rapports sur l'application des articles 28, 29 et 30 sont également attendus de la Commission européenne, comme prévu dans le texte législatif initial.

Enfin, compte tenu des importantes disparités entre les systèmes nationaux et des dispositions pas suffisamment claires du règlement Rome II, les membres de l'AMICE doutent d'une possible harmonisation des législations nationales en ce qui concerne l'indemnisation des sinistres avec dommages corporels.

Système e-Call, télématique et concurrence sur les marchés de l'après-vente automobile

Dans une lettre adressée en février à la Vice-présidente de la Commission européenne, l'AMICE a salué la recommandation de la Commission sur l'appui à un service à l'échelle de l'Union européenne dans les réseaux de communications électroniques en vue de la transmission d'appels d'urgence embarqués de type «eCall»

Ce type de service peut raccourcir le délai de réponse des services de secours et, en conséquence, sauver des vies et réduire l'impact des dommages corporels. Les dispositifs «eCall» peuvent en outre être utilisés pour appeler une dépanneuse ou transférer les données du véhicule à un centre d'assistance routière. De tels services additionnels peuvent, certes, présenter un avantage pour le consommateur, mais il importe qu'ils n'entraient pas la concurrence sur les marchés de l'après-vente automobile. L'AMICE a donc plaidé en faveur d'une technologie basée sur des systèmes, interfaces et protocoles de communication standardisés, ce qui permettrait un accès non discriminatoire pour tous les acteurs intéressés de ce marché. Des opérateurs indépendants pourraient donc contribuer au développement de ces standards et interfaces ouvrant ainsi à la concurrence les marchés des services d'assistance routière, de remorquage et de réparation.

Selon l'AMICE, la Commission européenne devrait donc rapidement élaborer un cadre juridique garantissant le droit à la concurrence pour tous les acteurs du marché et notamment les PME. Il est essentiel que les consommateurs puissent décider si, comment et avec qui, leur véhicule est en communication. Cela vaut pour la transmission de données au constructeur automobile, à la société d'assurance, à un club automobile ou à un atelier de réparation indépendant. Les consommateurs doivent rester maîtres de leur véhicule, de leur communication et de leurs données.

La Commission européenne a pris bonne note de nos observations et a salué notre proposition de collaboration afin de faire du système e-Call un instrument équilibré, techniquement neutre, fonctionnel et centré sur le consommateur.

Refonte de la directive sur l'intermédiation en assurances

En juillet 2012, la Commission européenne a approuvé une proposition de révision de la directive sur l'intermédiation en assurance («DIA2»). L'objectif déclaré de cette refonte est d'améliorer la protection du consommateur dans le secteur de l'assurance en développant des normes communes dans les divers circuits de vente de produits d'assurance et de veiller à ce que des conseils appropriés soient donnés au consommateur final.

Le Secrétariat de l'AMICE restera vigilant et collaborera étroitement en 2013 avec la Commission européenne et ses co-législateurs (le Conseil et le Parlement européen) afin qu'il soit dûment tenu compte de ses propositions pour une refonte équilibrée de la DIA. L'efficacité de notre travail sera évaluée dans le rapport annuel 2013.

Réalisations majeures 2012

- Au niveau de l'Union européenne, l'AMICE a promu, avec un succès mesurable, notre secteur et notre modèle d'entreprise, qui visent des résultats durables à long terme.
- L'AMICE a par ailleurs représenté ses membres dans des réunions de haut niveau des institutions de l'UE et, par voie écrite, dans des réponses aux consultations sectorielles ou horizontales de la Commission européenne.

Gouvernance d'entreprise et droit des sociétés

La gouvernance dans Solvabilité II

Début 2012, l'AMICE a transmis ses observations sur les propositions de l'EIOPA concernant des lignes directrices sur l'ORSA, en rappelant les principales demandes du secteur à cet égard:

- L'ORSA ne doit pas servir pour le calcul des exigences de fonds propres;
- Les lignes directrices doivent être exclusivement basées sur des principes;
- Le processus ORSA doit être entièrement soumis au principe de proportionnalité;
- Le rapport ORSA (interne) devrait être intégré dans le système de rapport de gestion de l'entreprise;
- Les entreprises devraient pouvoir tirer du rapport interne le rapport ORSA destiné aux contrôleurs.

L'AMICE a appelé les autorités de contrôle à fournir, au niveau national, une assistance aux PME dans cet exercice utile d'auto-évaluation. Voir également page 16.

Consultation sur l'avenir du droit européen des sociétés

Au premier semestre 2012, la Commission européenne a mené une vaste consultation invitant les parties prenantes à communiquer leurs priorités pour les futurs travaux dans le domaine du droit européen des sociétés. L'AMICE a souligné l'urgence d'améliorer le cadre existant et a suggéré, en parallèle, la promotion d'initiatives dans le domaine des fusions et scissions transfrontières, ainsi que la préparation d'un cadre complet pour les groupes de sociétés. Cette consultation a bien sûr aussi été l'occasion de mettre en avant les défis particuliers des groupes mutuels d'intégration non verticale.

GFIA

En réponse aux demandes croissantes de l'IAIS d'une coordination des commentaires de la communauté des assureurs et face à l'intensification du débat international sur le risque systémique et les facteurs macroéconomiques, les membres du Réseau International d'Associations d'Assurance ont décidé, en 2012, de fonder la Fédération mondiale de l'assurance (GFIA, Global Federation of Insurance Associations). L'AMICE en est un des membres fondateurs et la seule à représenter spécifiquement les assureurs mutuels et coopératifs.

IAIS

En octobre 2012, le Comité exécutif de l'IAIS a adopté un document sur l'application d'approches réglementaires et de contrôle qui facilitent les marchés d'assurance inclusifs. L'objectif est d'aider les contrôleurs — prioritairement, mais pas uniquement, dans les pays en développement — à appliquer de manière proportionnée et appropriée les principes de base de l'assurance 2011 dans un contexte où l'inclusion financière est une priorité politique. Le document consacre une large place aux questions de bonne gouvernance, avec un message clair indiquant que les mutuelles, les coopératives et autres organisations opérant au sein des collectivités ont un rôle particulier à jouer en matière d'inclusion financière. Un chapitre entier du document est par ailleurs consacré aux aspects de proportionnalité. En tant qu'observateur auprès de l'IAIS et participant actif dans le sous-comité Gouvernance et Conformité (GCS) de l'IAIS, l'AMICE — avec l'ICMIF — a présenté des arguments expliquant pourquoi les structures mutualistes sont particulièrement indiquées pour développer des marchés. L'AMICE a également donné des avis fondés sur son expérience tirée des discussions sur la proportionnalité dans le cadre de Solvabilité II.

Fin 2012, le GCS a entamé un travail sur la gouvernance des groupes d'assurance, et en particulier sur la question de la centralisation ou de la décentralisation des responsabilités dans des fonctions clés telles que la gestion des risques, la gestion financière et la vérification de la conformité. Dans ce domaine, l'AMICE veille à ce que les règles et recommandations adoptées par l'IAIS tiennent dûment compte de l'existence de groupes mutuels, horizontalement structurés mais définis par des liens différents de ceux d'une relation société mère-filiale.



La GFIA a été fondée le 9 octobre 2012 à Washington DC par 33 associations d'assurance.

Deux études phares démontrent la force de la mutualité en Europe

Faits et chiffres



Après plus de deux ans de travail intensif, l'AMICE a publié en mai 2012 son rapport phare «Facts and Figures – mutual and cooperative insurance in Europe» (Faits et chiffres – Les assureurs mutuels et coopératifs en Europe), qui donne un aperçu complet du secteur dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Fin 2008, plus de 3 300 assureurs mutuels et coopératifs relevaient de la «définition 1» (entreprises d'assurance ayant la forme juridique d'une mutuelle ou d'une coopérative). En incluant les filiales d'assurance de mutuelles et autres assureurs comparables — par exemple, ceux détenus par une fondation, ceux qui sont contrôlés d'une autre manière par leurs clients et ceux qui ne sont pas autrement contrôlés par des capitaux extérieurs — le total dépassait 3 800, ce qui représente près de deux tiers de l'ensemble des entreprises d'assurance en Europe.

Depuis lors, ce chiffre absolu a baissé en raison du processus de consolidation dans le secteur. Cependant, cela n'implique pas nécessairement une régression de la part du marché de l'assurance mutuelle et coopérative, bien au contraire. La plupart des consolidations par fusion sont intrasectorielles et les démutualisations sont rares. Par ailleurs, les parts de marché des assureurs mutuels augmentent dans plusieurs pays, ce qui reflète la confiance grandissante des consommateurs dans notre modèle d'entreprise alternatif, viable et axé sur le long terme, ainsi que l'attractivité de nos offres de produits. Des données plus récentes confirment que le secteur continue d'accroître sa part du marché en Europe, aujourd'hui supérieure à 25 %.

La base factuelle du rapport était une étude menée dans chacun des 27 États membres par Lieve Lowet, fondatrice de Lowet & Co et consultante à ICODA European Affairs.

«L'image globale est impressionnante. Les assureurs mutuels et coopératifs offrent des services à plus d'un tiers de la population européenne et représentent plus d'un quart du marché de l'assurance. Dans plusieurs pays, leur présence n'est toutefois pas aussi forte et notre modèle d'entreprise est relativement peu connu, voire interdit. L'AMICE va donc poursuivre son action de promotion, partout en Europe, de ce modèle unique d'entreprise d'assurance axé sur les membres-sociétaires.»

Asmo Kalpala

Étude de la Commission européenne sur les mutuelles



Faisant suite au rapport remis au Parlement européen, les chercheurs de Panteia/Research voor Beleid (Pays-Bas) ont transmis à la Commission européenne leur imposante étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe.

L'objectif du projet était de fournir des données actualisées sur le secteur en tant que base d'une réflexion sur la nécessité d'élaborer de futures politiques.

L'étude montre clairement la valeur particulière des mutuelles dans le contexte de l'instabilité économique européenne et de la crise financière. Les spécificités des mutuelles — durabilité, solidité, solidarité, gouvernance démocratique et responsabilité sociale — contribuent de manière significative à la stabilité et jouent un rôle crucial en offrant une sécurité aux citoyens. Parallèlement, l'étude reflète la richesse et la diversité des cadres juridiques applicables aux mutuelles dans les juridictions respectives. Il en ressort une adaptabilité et une flexibilité, qui sont les points forts du modèle d'entreprise des mutuelles, notamment dans les relations entre la mutuelle et ses membres-sociétaires.

L'étude identifie quatre obstacles majeurs au développement prospère des mutuelles dans l'Union européenne: le fait que les mutuelles ne sont pas autorisées dans tous les États membres, les exigences de capital élevées pour constituer une mutuelle, le manque de possibilités de former des groupements de mutuelles et le déficit général de compréhension et de connaissances sur les mutuelles, considéré comme l'obstacle le plus important et le plus fondamental.

Les recommandations formulées dans l'étude s'adressent aux différentes parties: aux mutuelles elles-mêmes, aux régulateurs et législateurs nationaux, à la Commission européenne commanditaire de l'étude et aux autres institutions européennes.

Les conclusions de cette étude encouragent et inspirent fortement l'AMICE et ses membres et les recommandations des chercheurs figureront régulièrement à l'ordre du jour de l'AMICE au cours des prochaines années.

Le Congrès de Gdansk

Lorsque les assureurs mutuels et coopératifs — dont le modèle d'entreprise repose sur la notion de solidarité — ont décidé de se réunir à Gdansk, berceau du mouvement «Solidarność» en 1980, l'intitulé du congrès s'est quasiment imposé: «Solidarité et mutualité: des valeurs stables dans un monde instable».

Outre l'occasion de réunir les membres de l'AMICE, l'objectif du Congrès de l'AMICE est d'attirer l'attention sur le secteur. La participation est donc ouverte aux non-membres et aux représentants d'institutions européennes, d'organisations de la société civile, d'associations professionnelles et d'institutions financières.

Dans son discours d'ouverture, le Président de l'AMICE Asmo Kalpala, a évoqué le changement d'état d'esprit provoqué par la crise de l'endettement et ses conséquences pour les assureurs mutuels et coopératifs en Europe: «la crise impose de se concentrer sur la stabilité et l'économie réelle. Or, tels sont précisément les atouts du principe de la mutualité». Selon Asmo Kalpala, les mutuelles et coopératives d'assurance devraient doubler leur part de marché (actuellement 25 %) au cours des vingt prochaines années.

Jeff Prestridge, journaliste financier au Mail On Sunday, a introduit le thème du congrès en livrant ses impressions sur le secteur de l'assurance mutuelle, notamment au Royaume-Uni. Il a notamment souligné la bonne résistance du secteur à la crise financière. Selon lui, les cinq dernières années ont été les plus difficiles de l'histoire des marchés financiers. «Il faut toutefois rester positif. À terme, l'Europe retrouvera confiance et stabilité», a-t-il prédit. Au Royaume-Uni, les mutuelles et coopératives ont relativement bien essuyé la crise financière, même si certaines ont trop tiré sur la corde. Analysant les attentes des consommateurs



vis-à-vis des services financiers, Jeff Prestridge a indiqué qu'ils attendent de la sécurité, de la simplicité et du service, du service et encore du service.

Lors du dîner de gala organisé sur le site historique des chantiers navals de Gdansk, Lech Wałęsa, légende vivante, a rappelé comment l'encouragement mutuel et la solidarité étaient nés au sein du mouvement Solidarność. Dans son allocution, Asmo Kalpala a repris la devise historique de Solidarność: «La solidarité ne sera ni divisée, ni détruite!»



Lech Wałęsa
Prix Nobel de la Paix 1983

Futures initiatives législatives européennes (outre Solvabilité II)

Parce qu'il y aura une vie après Solvabilité II — et parce que de futurs problèmes pourraient poser d'imposants défis pour notre secteur — l'AMICE avait invité Karel Van Hulle (Commission européenne), Gabriel Bernardino (EIOPA) et Pervenche Berès (Parlement européen) pour donner un aperçu des projets législatifs et réglementaires de leurs institutions respectives. La stabilité macroéconomique et la protection des consommateurs figuraient en tête de liste pour chacun des orateurs. Mme Berès a rappelé aux assureurs mutuels et coopératifs que leur modèle d'entreprise alternatif ne les mettait pas automatiquement à l'abri des dangers provoqués par la tourmente économique. Les mutuelles et coopératives font aussi partie du système économique mondial. Elles doivent donc être proactives et ne pas se borner à obtenir des dérogations pour «échapper» à la réglementation. Cela ne ferait que les isoler.

Solutions pour la mise en œuvre de Solvabilité II

Présidée par Markku Pakkanen, cette session a abordé le problème de l'incertitude persistante des gestionnaires d'assurances vis-à-vis du cadre prudentiel en cours d'élaboration. Des orateurs venus de France, de Hongrie et des Pays-Bas ont fait le point sur l'état de préparation concret.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Les participants à cette session parallèle ont discuté de la capacité des mutuelles et des coopératives à créer simultanément une valeur économique et une valeur sociale, en se concentrant sur les intérêts de leurs clients et de la société. En tant qu'entreprises «à double objectif», elles sont les seules à pouvoir répondre à ces deux intérêts.

Mutuelles et soins de santé

Lors de cette session présidée par Georg Zaum, les modèles mutualistes d'assurance santé de différents pays européens ont été présentés. Si tous fonctionnent bien, ils sont aussi apparus très différents. Les orateurs ont par ailleurs souligné le rôle important joué par les mutuelles dans les pays où les pouvoirs publics se sont retirés de l'assurance maladie (par exemple aux Pays-Bas) ou dans les pays où les régimes d'assurance maladie complémentaire font partie de la protection de pratiquement toute la population (comme c'est le cas pour 92 % de la population française). Une analyse du modèle danois a également été présentée. Le dernier exposé était consacré aux avantages de la coopération transfrontières, illustrée par le cas de Fondo Salute, la société coopérative européenne créée par la mutuelle italienne Cesare Pozzo et la mutuelle française d'assurance maladie complémentaire Harmonie Mutuelles.

Regard sur et voyage dans le futur

Le britannique Alan Newman, psychologue et spécialiste en économie comportementale, s'est imaginé dans les souliers des futurs clients d'assurance et a décrit ce qu'ils souhaiteraient que les mutuelles fassent pour conserver et étendre leur part de marché. D'après lui, l'imagination et l'innovation seront au moins aussi importantes que les analyses rétrospectives et l'expérience.

Elina Hiltunen, futurologue finlandaise, a ensuite emmené les participants dans un voyage vers le futur. Ce futur est beaucoup plus flou que beaucoup voudraient croire et il est particulièrement important de prêter attention à ce qu'elle a appelé les «signaux faibles». Les organisations préparées à une diversité de scénarios pourraient être plus sensibles à ces signaux faibles que celles qui sautent immédiatement dans le train des mégatendances. Il se pourrait que les mutuelles et les coopératives captent mieux les signaux faibles du marché, en raison de leurs relations traditionnellement bonnes avec leurs membres-sociétaires. «Communiquez vos visions à vos membres et écoutez leur sagesse collective. Vous en apprendrez beaucoup plus sur l'avenir», a conseillé Elina Hiltunen. Cet exposé a été suivi d'un panel de discussion, animé par Mogens N. Skov, qui a également souligné l'importance d'être à l'écoute de ses clients.

À vos agendas!

Le prochain Congrès de l'AMICE se déroulera à Nice, du 4 au 6 juin 2014.

Ce qu'en on dit les participants



Ann Sommer
Länsförsäkringar, Suède

Le premier jour du Congrès fut très intéressant. J'ai particulièrement apprécié d'entendre les représentants de l'UE au sujet des futures réglementations européennes et d'apprendre que les intérêts du consommateur étaient au centre de leur travail. Cette perspective cadre bien avec les valeurs et le modèle d'entreprise des mutuelles et des coopératives.



Wolfgang Bitter
Itzehoe, Allemagne

Nous sommes membres depuis 19 ans, mais c'est le premier congrès auquel j'assiste. Je regrette de ne pas être venu aux précédents, parce que le partage d'expériences avec des collègues européens — sur Solvabilité II, par exemple — est très précieux pour moi et pour mon entreprise. J'ai beaucoup apprécié l'atmosphère détendue et ouverte de ce congrès.



Renaud Huard
Maif, France

Ce que je retiens de ce congrès, c'est qu'il est essentiel pour une entreprise de s'adapter sans cesse à son environnement. Si la chose est relativement aisée par rapport à de nouvelles lois et réglementations, il sera beaucoup plus difficile de s'adapter à l'environnement de l'après-crise. À quoi ressemblera-t-il et à quel moment faudra-t-il s'adapter? Pour les mutuelles, le défi sera encore plus grand, parce qu'elles sont très proches de leurs adhérents et parce qu'elles entendent offrir un maximum de sécurité.



Ewa Stachura-Kruszewski et Agnieszka Różga
TUW TUW, Pologne

Ce fut une expérience formidable. Il est extrêmement utile de se réunir pour échanger des idées et discuter des valeurs et des activités centrales des mutuelles. Regarder l'avenir et réfléchir à la meilleure façon de promouvoir la mutualité est également primordial.

Communications

La communication demeure essentielle pour informer les membres de l'AMICE sur le travail réalisé et promouvoir la mutualité auprès des acteurs externes en Europe. Le groupe de travail Communications supervise et conçoit cette communication sur la base du plan et de la stratégie de communication de l'AMICE.

Le groupe de travail assure la production de la Newsletter trimestrielle de l'AMICE, qui fournit des informations sur les activités de l'AMICE et de ses membres. Notre Newsletter est transmise par voie électronique à plus de 1 100 contacts. Le groupe de travail donne également son avis sur la promotion de thèmes et idées dans les médias, sur l'amélioration du site internet de l'AMICE — qui reçoit plus de 2 600 visites par mois — et sur l'organisation d'événements pour les membres, dont le congrès biennal.

Le partage d'expériences est un autre volet central du travail de communication de l'AMICE. La participation continue d'un maximum de membres est donc capitale pour assurer l'amélioration de cette communication.

Atelier Marketing sur la valorisation de la marque («brand-building»)

Bruxelles, 28 novembre 2012

Un savant mélange d'exposés, d'études de cas et de débats a fait de cet atelier un succès retentissant. Les participants ont clairement apprécié la structure de l'atelier, conçu pour comprendre et discuter de l'importance de la stratégie de marque, échanger les expériences et identifier les meilleures pratiques des membres de l'AMICE dans ce domaine. Combiné à l'accueil chaleureux du groupe P&V, hôte de l'événement à Bruxelles, cela a donné un remarquable taux d'approbation de 100 %.

Krist Pauwels, expert en communication et partenaire dans l'agence de communication Choco, est venu parler de l'importance de la valorisation de la marque dans l'assurance. Il apparaît que seulement 14 % des consommateurs croient aux promesses publicitaires des marques, que 78 % se fondent sur les échanges d'expériences avec des groupes affinitaires et que 80 % admettent être immédiatement influencés par un groupe affinitaire dans les médias sociaux. Ces chiffres montrent que la puissance sur le marché est lourdement influencée par l'expérience des consommateurs. Pour Krist Pauwels, trois éléments doivent former l'essence de la philosophie mutualiste et coopérative pour répondre au besoin de clarté et de cohérence dans un monde complexe:

- une (re)définition et une focalisation sur une histoire de la marque, cohérente et sincère;
- un comportement authentique, avec des valeurs clairement définies, afin de créer une culture cohérente avec le personnel de l'entreprise;
- une relation profonde avec la clientèle, à travers un dialogue authentique et continu, des actes de gentillesse aléatoires et la création conjointe de produits, afin d'instaurer un partage des responsabilités et de conférer au client un rôle d'ambassadeur.

Vu le succès de cet atelier, le groupe de travail Communications a décidé d'organiser, début 2014, un autre séminaire sur un sujet similaire de marketing.



«La valorisation de la marque dans le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative est capitale, compte tenu de la relation de confiance qu'un assureur doit établir et entretenir avec ses clients. À la lumière des valeurs coopératives et mutuelles, il devient encore plus crucial de développer des stratégies efficaces pour avoir une forte image de marque.»

Hilde Vernailen, CEO, groupe P&V

Membre à membre

L'AMICE fournit un environnement unique d'échanges aux assureurs mutuels et coopératifs européens. Le groupe de travail de Membre à Membre se concentre sur l'activité centrale des assureurs et offre une plateforme permettant aux membres d'échanger leurs savoirs et expériences sur divers thèmes importants dans leurs opérations quotidiennes. Des séminaires et diverses activités permettant d'établir des contacts et de s'informer sur les évolutions du secteur sont régulièrement organisés. Ce forum neutre est ouvert à tous les types d'assureurs mutuels qui souhaitent discuter de questions d'intérêt commun, partager leur savoir-faire et s'informer sur les meilleures pratiques.

Lors d'une année de congrès comme le fut 2012, le principal événement de mise en contact des membres de l'AMICE est évidemment le congrès. Il n'y a donc pas eu de ressources disponibles, au Secrétariat ou parmi les membres, pour l'organisation d'autres séminaires.

Comme les années précédentes, l'AMICE a été sollicitée pour organiser et présenter un atelier Solvabilité II lors de la conférence MORO (réunion des professionnels de l'assurance) de l'ICMIF, qui s'est tenue du 2 au 4 mai 2012 à Paris. Le nouveau cadre prudentiel figure également parmi les premières préoccupations des gestionnaires de la réassurance, comme le révèle le taux de satisfaction exprimé, le plus élevé de tous les ateliers organisés dans le cadre de cette conférence.

Agenda social

En sa qualité d'association européenne d'entreprises d'assurance, l'AMICE participe, du côté patronal, au dialogue social sectoriel au niveau européen. L'objectif de ces délibérations entre employeurs et travailleurs est de parvenir à un meilleur équilibre des intérêts économiques et humains — un objectif qui tient particulièrement à cœur des assureurs mutuels et coopératifs.

À la suite d'une déclaration commune des partenaires sociaux sur le défi démographique en matière de gestion des ressources humaines dans le secteur de l'assurance, la Commission européenne a octroyé une subvention au Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances. Celui-ci a organisé une conférence à Bruxelles et publié une brochure décrivant une sélection d'initiatives menées dans le domaine des ressources humaines par divers assureurs européens en vue de répondre efficacement au défis du vieillissement de leur main-d'œuvre.

Les membres de l'AMICE Gothaer, HUK-Coburg, MAIF et Reale Mutua ont été sélectionnés pour leurs excellentes initiatives dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Économie sociale

Généralement plus connu dans les pays du sud de l'Europe, mais aussi en Belgique et en Suède, le concept d'économie sociale englobe les activités économiques clairement exercées dans un but qui n'est pas uniquement axé sur le profit. Il est généralement accepté que les mutuelles, les coopératives, les fondations et les associations relèvent de l'économie sociale. Dans le monde anglophone, l'ensemble de cette communauté est souvent désignée sous le terme de «mutual sector».

Parmi les activités de Social Economy Europe (SEE), dont est membre l'AMICE, figure le soutien de l'intergroupe «Économie sociale» du Parlement européen, un forum des députés européens intéressés par cette thématique. Ce groupe compte parmi les plus grands défenseurs des mutuelles à Bruxelles. En novembre 2012, l'AMICE a été invitée à informer les députés européens non-membres de la commission des affaires économiques et monétaires ou de la commission du marché intérieur sur les défis que pose le cadre Solvabilité II pour les assureurs mutuels et coopératifs.

L'an dernier, le Comité économique et social européen (CESE), l'organe consultatif de l'UE composé de représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres groupes d'intérêt, a publié un rapport, rédigé par le CIRIEC, sur l'économie sociale et son rôle essentiel dans les États membres de l'Union européenne.



Des règles claires sont nécessaires pour une mise en œuvre réussie de Solvabilité II – Les PME d'assurance insistent sur l'application du principe de proportionnalité

«Nous avons besoin de contrôleurs qui comprennent la situation des petits opérateurs et qui veulent appliquer le principe de proportionnalité. Il importe que les régulateurs et les contrôleurs évitent de faire «de l'art pour l'art» — autrement dit, d'imposer des obligations d'information juste pour le plaisir. Ils doivent faire preuve de pragmatisme dans l'élaboration et l'application des règles.»

Marcel Kahn, vice-président de l'AMICE

En automne 2012, l'AMICE a donné à ses membres, et en particulier aux PME, l'occasion d'échanger leurs points de vue sur des questions urgentes concernant Solvabilité II. Les participants ont à nouveau pu rencontrer des contrôleurs — cette fois-ci de l'EIOPA, de la Banque centrale néerlandaise et de l'Autorité britannique des services financiers (FSA).

Ce quatrième séminaire de l'AMICE, organisé à Amsterdam, était consacré aux défis et possibilités résultant des deuxième et troisième Piliers de Solvabilité II (gestion des risques, ORSA et obligations d'information). Les petites et moyennes mutuelles et coopératives d'assurance constituent la vaste majorité des 3 000 sociétés d'assurance opérant selon notre modèle d'entreprise. En raison de leur taille, elles se sentent particulièrement menacées par l'alourdissement des charges administratives (et par la hausse des coûts d'exploitation qui en découle) imposées par le régime Solvabilité II.

L'AMICE soutient les bonnes intentions de la directive Solvabilité II, qui sont de parvenir à une meilleure compréhension et évaluation des risques et, finalement, à une meilleure protection des assurés. Ces intentions animent depuis longtemps le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative, connue et reconnue pour sa relation de proximité avec les sociétaires-membres et pour son modèle d'entreprise orienté sur le long terme et la durabilité. Tout en approuvant le concept fondamental de Solvabilité II,

l'AMICE continue de rappeler qu'une application déraisonnable des règles du troisième Pilier (obligations d'information) pourrait mettre en péril les petits opérateurs, qui ne pourront pas faire face à des charges administratives excessivement complexes. L'AMICE a régulièrement souligné que le projet Solvabilité II et sa mise en œuvre sont coûteux pour tous les assureurs — et notamment pour les PME — et que les incertitudes actuelles augmentent les coûts, les risques et la complexité pour toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs.

Les participants ont profité du séminaire pour échanger sur le sujet et ont apprécié le contact direct avec des représentants des autorités européennes et nationales de régulation. Cet accès direct n'est d'ordinaire pas aisé pour les PME d'assurance, alors qu'il est essentiel pour leur préparation à Solvabilité II et, de manière plus générale, pour la conformité réglementaire et leur bonne gouvernance.



Gouvernance et financement de l'AMICE

L'AMICE est une association internationale sans but lucratif de droit belge (aisbl/ivzw), fondée le 6 décembre 2007. Son budget est quasi exclusivement constitué des cotisations des membres. L'AMICE ne perçoit aucune subvention d'institutions publiques nationales ou internationales.

L'organe directeur suprême de l'AMICE est l'Assemblée générale. En 2012, l'Assemblée générale s'est tenue le 8 mai à Gdansk (Pologne).

Performances financières

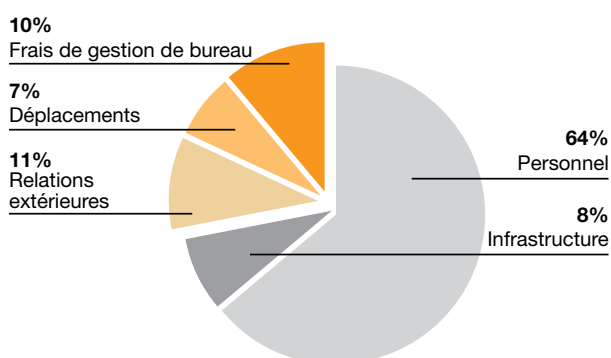
L'exercice financier 2012 de l'Association s'est clôturé sur un excédent de 53.340 EUR.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter l'excédent total sur l'exercice 2013. Fin 2012, le total des réserves de l'association s'élevait à 573.927 EUR.

Les commissaires aux comptes de l'AMICE, Ernst & Young, ont porté un avis favorable sur les comptes 2012. Les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes sont disponibles séparément, dans leur version complète, pour les membres de l'AMICE

Coûts Variables

Coûts fixes



Le Président de l'Association est le Président du Conseil et de l'Assemblée Générale. L'actuel Président est Asmo Kalpala, de LähiTapiola (FI), réélu en 2010 pour un deuxième mandat de trois ans. Il s'est retiré en juin 2013 et l'Assemblée générale va procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Le Conseil d'administration est chargé de la gestion des activités de l'association et de s'assurer que les activités sont conformes à l'objet de l'association et aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale. Depuis avril 2013, le Conseil d'administration est constitué de 27 membres issus de 16 pays. Le mandat de tous les administrateurs prend fin en 2013. L'Assemblée générale procédera à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration en juin 2013.

€ ('000s)	2012	2011
Revenus		
Recette des cotisations	1,112	1,044
Autres revenus	16	27
Dépenses		
Frais de personnel	-674	-641
Installations	-90	-88
Frais de fonctionnement	-72	-56
Déplacements	-72	-69
Événements	-21	-38
Relations extérieures	-54	-66
Informatique	-28	-20
Projets	-35	-48
Autres	-1	-1
Excédent activités ordinaires	81	44
Revenus exceptionnels	-28	-18
Total de l'excédent	53	26

L'AMICE a un statut d'observateur auprès de l'IAIS (Association internationale des contrôleurs d'assurance) et coopère avec l'OCDE. L'AMICE est représentée au Forum européen des pensions, au Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances, ainsi que dans les groupes des parties concernées du secteur de l'assurance (deux sièges) et des pensions professionnelles (un siège) institués par l'EIOPA.

L'AMICE figure dans les registres de transparence de la Commission européenne et du Parlement européen.

Conseil d'administration au 10 avril 2013

Président

Asmo Kalpala, *LähiTapiola, FI*

Vice-Présidents

Marcel Kahn, *ROAM, FR*

Werner Görg, *Gothaer, DE*

Trésorier

Hilde Vernailen, *P&V, BE*

Membres

Gunnar Andersson, *Folksam, SE*

Wolfgang Bitter, *Itzehoer Versicherung, DE*

Grzegorz Buczkowski, *TUW SKOK, PL*

Jean-Luc de Boissieu, *GEMA, FR*

Cor Ensing, *Univé Dichtbij, NL*

Jean Fleury, *Covéa, FR*

Markus Hongler, *Swiss Mobiliar, CH*

Wim Janssens, *Achmea, NL*

Luigi Lana, *Società Reale Mutua di Assicurazioni, IT*

Róbert Lilli, *KÖBE, HU*

Hans-Christian Marschler, *R+V Versicherung AG, DE*

Pablo Mongelos, *Seguros Lagun Aro S.A., ES*

Christophe Ollivier, *FNMF, FR*

Marisa Parmigiani, *Unipol Gruppo, IT*

Richard Romney, *LV=, UK*

Josef Schmid, *Österreichische Hagelversicherung WVaG, AT*

Mogens N. Skov, *Købstædernes Forsikring, DK*

Ann Sommer, *Länsförsäkringar, SE*

Jeronimo Teixeira, *Mutua dos Pescadores, PT*

Bernard Thiry, *Ethias, BE*

Jorge Vázquez Morenés, *Mutua Madrileña, ES*

Wolfgang Weiler, *HUK-Coburg, DE*

Dimitrios Zorbas, *Syneteristiki, GR*

Secrétariat de l'AMICE

Rue du Trône 98/14

B-1050 Bruxelles

Tél: +32 2 503 38 78

Fax: +32 2 503 30 55

E-mail: secretariat@amice-eu.org

Gregor Pozniak

Secrétaire général

Tél: +32 2 609 56 41

E-mail: gregor.pozniak@amice-eu.org

Catherine Hock (jusqu'au 31 janvier 2013)

Secrétaire générale adjointe -

Affaires juridiques & publiques

Tél: +32 2 609 56 43

E-mail: catherine.hock@amice-eu.org

Helen Sheppard (en congé en 2013)

Secrétaire générale adjointe - Membres, gouvernance & communication

Tél: +32 2 609 56 42

E-mail: helen.sheppard@amice-eu.org

Silvia Herms

Coordnatrice - Affaires économiques & financières

Tél: +32 2 609 56 44

E-mail: silvia.herms@amice-eu.org

Vlad Olteanu (à partir de janvier 2013)

Conseiller Senior - Affaires juridiques & politiques

Tél: +32 2 609 56 43

E-mail: vlad.olteanu@amice-eu.org

Jessica Sommer (à partir d'octobre 2012)

Responsable Senior Communications & Relations avec les membres

Tél: +32 2 609 56 47

E-mail: jessica.sommer@amice-eu.org

Marlen Freire

Assistante administrative

Tél: +32 2 609 56 40

E-mail: secretariat@amice-eu.org

«La composition du Conseil représentera la diversité, la représentation géographique et le type d'activité des membres de l'association.»

Art. 12.1.4 des statuts de l'AMICE

Structure du travail

➤ Groupe de travail Économie et Finance

Président: Gunnar Andersson (SE)

Taskforce Solvabilité II

Co-présidents:

Yanick Bonnet (FR)

Markku Paakkanen (FI) (jusqu'à fin 2012)

Alina vom Bruck (DE) (à partir d'avril 2013)

Taskforce Comptabilité

Co-présidents:

Fabrice Guenoun (FR)

Catharina Henkow (SE)

Taskforce Gestion du Capital

Président: Timo P. Laakso (FI) (jusqu'à l'été 2012)

Aymeric Oudin (FR) (à partir d'automne 2012)

➤ Groupe de Travail Affaires Juridiques

Président: Jean-Luc de Boissieu (FR)

Taskforce Statut de la Mutuelle Européenne (EMS)

Président: Renaud Huard (FR)

Taskforce Affaires Juridiques

Président: Eduardo Greppi (IT)

➤ Groupe de Travail Membre à Membre

Président: Cor Ensing (NL)

Taskforce RSE (Responsabilité sociale des entreprises)

Président: Anu Pylkkänen (FI)

Taskforce Gestionnaires des Sinistres Auto

Président: Gilles Bezençon (CH)

Taskforce Réassurance

Président: Andrea Carusi (IT) (jusqu'à l'automne 2012)

Vivian Vourdoumpa (GR)

(à partir d'automne 2012)

Taskforce Assurance Accidents du Travail

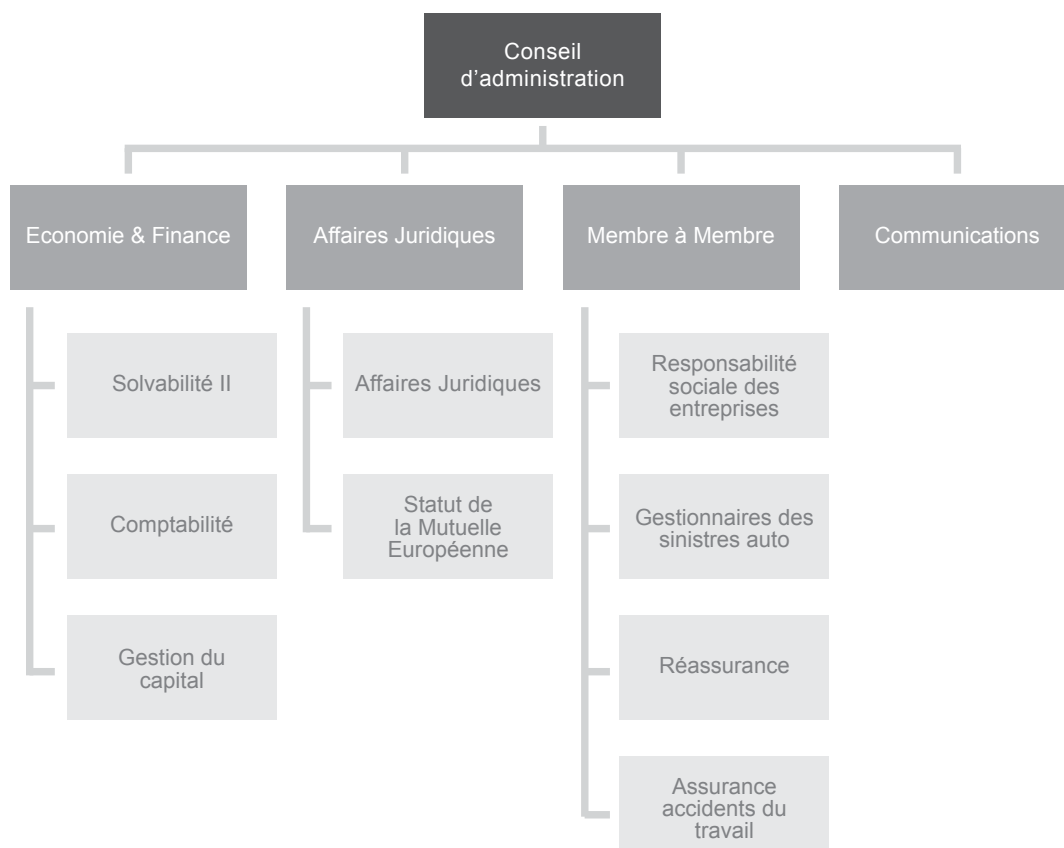
Président: Renaud Rosseel (BE) (jusqu'octobre 2012)

Gijsbrecht Moens (BE)

(à partir d'octobre 2012)

➤ Groupe de travail Communications

Président: Grzegorz Buczkowski (PL)



Allemagne

Bayerische Beamten Lebensversicherung a.G. |
Concordia Versicherungs-Gesellschaft a.G. |
Continente Krankenversicherung a.G. | DEBEKA
Versicherungsvereine | Gartenbau-Versicherung VvaG |
Gothaer Konzern | GVV-Kommunalversicherung |
HDI - Haftpflichtverband der Deutschen Industrie
V.a.G. | HDNA VvaG | HUK-Coburg Haftpflicht-
Unterstützungskasse kraftfahrender Beamter
Deutschlands a.G. in Coburg | IDUNA Vereinigte
Lebensversicherung aG für Handwerk, Handel und
Gewerbe | INTER Krankenversicherung aG | Itzehoer
Versicherung Brandgilde von 1691 VvaG | LVM
Landwirtschaftlicher Versicherungsverein Münster a.G. |
Mecklenburgische Versicherungs-Gesellschaft a.G. |
OKV - Ostdeutsche Kommunalversicherung a.G. |
R+v Versicherung AG | Signal Krankenversicherung
a.G. | Signal Unfallversicherung a.G. | Stuttgarter
Lebensversicherung a.G. | Vereinigte Hagelversicherung
VvaG | Volkswohl Bund Lebensversicherung a.G. |
Verband der Versicherungsvereine a.G. e.V.

Autriche

Austria Versicherungsverein a. G. Privatstiftung |
Collegialität Versicherungsverein Privatstiftung |
Österreichische Hagelversicherung VVaG. |
TIROLER Versicherung V.a.G. | Vorarlberger
Landes-Versicherung V.a.G.

Belgique

AMMA Assurances | Emani | Ethias | Fédérale
Assurance | Intégrale CCA | Mensura Caisse Commune |
P&V Assurances SCRL | SECUREX Vie | UAAM
(Union des Associations d'Assurances Mutuelles)

Danemark

ALKA | GF Forsikring | Købstædernes Forsikring |
LB Group | Sygeforsikringen "danmark" |
Thisted Forsikring | Tryggingarfelagid Føroyar |
Ulykkesforsikringsforbundet for Dansk Fiskeri

Espagne

A.M.I.C. - Asociación Mutualista de la Ingeniera Civil |
ASEMAS | MUSAAT Mutua de Seguros a prima fija |
MUSSAP Mutua de Seguros y Reaseguros a prima
fija | MUTRAL | Mutua de Propietarios Mutua de
Seguros y Reaseguros a prima fija | Mutua Madrileña
Automovilista SSPF | Mutua MMT Seguros Sociedad
Mutua de Seguros a prima fija | Mutual Medica De
Catalunya i Balears (MPS) | Seguros Lagun Aro S.A.

Finlande

Ålands Ömsediga Försäkringsbolag | Fennia Mutual
Insurance Company | LähiTapiola Insurance Group

France

AG2R-La Mondiale | Caisse d'Assurance Mutuelle
du Bâtiment et des Travaux Publics | Caisse Mutuelle
Marnaise d'Assurance (CMMA) | CGPA | Covéa SGAM
(MMA, GMF, MAAF) | L'Auxiliaire | L'Etoile |
M.A.C.S.F Groupe | MACIF | MAIF | MATMUT | Mutuelle
de Poitiers Assurances | Mutuelle des Architectes

Français Assurances (MAF) | Réunion des Mutuelles
d'Assurances Régionales (REMA) |
SHAM (Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles) |
Thélem assurances | Union Mutualiste Retraite
(UMR) | FNMFF (*Fédération nationale de la Mutualité
Française*) | GEMA (*Groupement des entreprises
mutuelles d'assurances*) | ROAM (*Réunion
des Organisations d'Assurance Mutuelle*)

Grèce

Syneteristiki Insurance Co.

Hongrie

KÖBE | TIR Biztosító Egyesület

Italie

ITAS Group | Società Reale Mutua di
Assicurazioni | Unipol Gruppo

Pays-Bas

Achmea | efm Onderling Schepenzekerling |
N.V. Univé Schade | Onderlinge Univé Dichtbij
U.A. | OOM Holding NV | OVM Univé de
Onderlinge U.A. | *Federatie van Onderlinge
Verzekeeringsmaatschappijen in Nederland (FOV)*

Pologne

TUW SKOK | TUW TUW

Portugal

MACIF Portugal - Companhia de Seguros S.A. |
Mutua dos Pescadores

Royaume-Uni

The Co-operative Insurance | LV=

Sénégal

Groupe SONAM Assurances

Slovénie

Vzajemna Mutual Insurance Company

Suède

AFA Life | Folksam | Länsförsäkringar

Suisse

Emmental Versicherung | Mutuelle Vaudoise |
Swiss Mobiliar Holding Ltd.

Turquie

Koru Sigorta Kooperatifi

Observateurs

Euresa EEIG | QBE Re (Europe) Ltd Secura Branch |
Risk Dynamics | Swiss Reinsurance Company

Nouveaux membres depuis juin 2012

Koru Sigorta Kooperatifi (TR)
N.V. Univé Schade (NL)

* Les membres de l'AMICE indiqués en italique sont des associations nationales.

Membres de l'AMICE au 17 avril 2012

L'AMICE représente directement plus de 100 assureurs mutuels et coopératifs et 1 000 autres indirectement, via l'adhésion de six associations nationales d'assureurs mutuels.

L'adhésion active à l'AMICE est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs européens et à leurs associations nationales.

L'adhésion en tant que membre associé est ouverte aux

assureurs mutuels et coopératifs non européens. Les autres parties intéressées peuvent demander le statut d'observateur.

Les membres de l'AMICE comprennent des assureurs de toute taille (certains parmi les plus grands acteurs européens, d'autres très petits) et de toutes les branches d'activité (vie, automobile, santé, agriculture, etc.).





Association des Assureurs Mutuels et
Coopératives d'Assurance en Europe
Rue du Trône 98 | B-1050 Bruxelles | Belgique
T: +32 2 503 38 78 | F: +32 2 503 30 55
secretariat@amice-eu.org | www.amice-eu.org

